



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 37855

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de sous-encadrement des STAPS, tant sur le plan national que local. Ainsi, à l'UFRSTAPS de Clermont-Ferrand, 6 100 heures d'enseignement sont effectuées en heures complémentaires, ce qui représente un déficit de 31 postes d'enseignant-chercheur. La situation est analogue pour les personnels IATOS. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour la réduction du sous-encadrement (IATOS, enseignants, maîtres de conférence, professeurs) de la filière STAPS et le développement des installations sportives universitaires.

Texte de la réponse

La répartition des moyens de fonctionnement réalisée au sein des universités entre les UFR est une des prérogatives du président de l'université. Il lui appartient en effet, à partir d'une dotation globale d'emplois et de fonctionnement de procéder, avec l'accord du conseil d'administration, à une répartition permettant à l'ensemble des structures qui composent son établissement de fonctionner au mieux. Aujourd'hui, l'université Blaise-Pascal, au vu des éléments statistiques les plus récents, ne présente pas de déséquilibre important par rapport au financement des enseignements qu'elle met en place. Ce constat peut être fait tant sur les moyens d'enseignement que sur les moyens en personnels IATOS. C'est donc en son sein que les moyens qui pourraient faire défaut à l'UFR STAPS doivent être trouvés. Au plan national, il convient de noter que 60 emplois supplémentaires d'enseignants dans les filières sportives ont été implantés dans les établissements entre 2002 et 2004. Sur la question des installations sportives universitaires, une enquête récente (2001-2002) menée sur les équipements possédés par les établissements publics d'enseignement supérieur révèle une attribution moyenne de 17 équipements par établissement. L'état de ces équipements, dont 62 % ont moins de trente ans, est neuf ou bon à 60 %. Pour Clermont-Ferrand et s'agissant des opérations d'investissement conduites dans le cadre du CPER8 2000-2006 de la région Auvergne à destination des formations STAPS, la mise en oeuvre de l'opération intitulée « Pôle documentaire de l'UFR STAPS » doit débiter à l'automne 2004. Le financement de ce projet relatif à la sécurité, la restructuration et l'extension du pôle est entièrement assuré par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37855

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3008

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5135